

# CONSEIL MUNICIPAL

\*.\*.\*.\*.\*.\*.\*

## SÉANCE DU VENDREDI 22 JANVIER 2021

### DÉLIBÉRATIONS

- Aménagement, mise en sécurité de la traverse (RD 680) et réhabilitation du réseau AEP – Demandes de subventions DETR, Fonds Cantal solidaire et du Fonds de Concours pour l'aménagement de la Route Départementale en traverse d'agglomération
- Aménagement, mise en sécurité de la traverse (RD 680) et réhabilitation du réseau AEP – Dossiers de Consultation des Entreprises
- Aménagement, mise en sécurité de la traverse (RD 680) et réhabilitation du réseau AEP – Maîtrise d'œuvre de l'opération et délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage auprès du Conseil Départemental du Cantal
- Ratification de l'avis de la conférence intercommunale en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude Technico-Economique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze » portée par l'Entente Intercommunale
- Etude Technico-Economique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze » (Entente Intercommunale « Xaintrie Cantal-Corrèze ») – Demandes de subventions DETR, Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Départemental de la Corrèze
- Pavillons Cantal Habitat au Lotissement des Moulergues – Acte administratif pour la mise à disposition du foncier à l'Euro non recouvert
- Mission d'assistance technique au développement et au reclassement du Camping d'Entassit – Demande d'aide régionale à l'ingénierie pour les hébergements touristiques
- Mise en vente des mini-chalets situés sur le Camping de Longayroux
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers
- Remise gracieuse de loyers commerciaux à la Société « Cantal' Temps » en raison du protocole sanitaire
- Motion pour que vive la ligne de l'AUBRAC

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

en exercice 15  
présents 12  
votants 13

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents** : M. Jean-Claude CHEYMOL, Mme Marie-Pierre PARSOIRE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

**OBJET : AMENAGEMENT, MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE (RD 680) ET REHABILITATION DU RESEAU AEP – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR, FONDS CANTAL SOLIDAIRE ET DU FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal lui avait donné délégation à l'effet d'engager le projet d'aménagement et de sécurisation de la traverse du bourg de Pleaux (RD 680).

Il présente alors aux conseillers le projet établi par Cantal Ingénierie et Territoires, maître d'œuvre de l'opération ; projet qui consiste à réhabiliter le réseau d'eau potable, du carrefour de la Font de l'Arbre à la Zone d'Activités et à procéder aux aménagements de surface en incluant la portion de l'Avenue du Puy Mary, faisant actuellement l'objet de travaux de réfection du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire précise que la partie centrale de la traverse fera l'objet d'aménagements spécifiques afin de garantir la sécurité des usagers : automobilistes, piétons et cyclistes.

La dépense estimative nécessaire à la réalisation de ces travaux s'élève à la somme de 1 348 785,20 € H.T. (1 575 642,00 € T.T.C.) honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Il indique également que le projet pourrait bénéficier d'un financement de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et du Département au titre du Fonds Cantal Solidaire et du Fonds de Concours pour l'aménagement de la Route Départementale en traverse d'agglomération.

A la suite de cette présentation, les élus sont invités à se prononcer.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet d'aménagement, de mise en sécurité de la traverse (RD 680) et de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable pour un montant global de 1 348 785,20 € H.T. soit 1 575 642,00 € T.T.C. ;
- De solliciter :
  - de l'Etat une subvention au titre de la DETR à hauteur de 304 048 € (40 % du montant à charge de la collectivité soit 760 120 €),
  - du Département une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire pour un montant de 33 111 € (report 2020 : 20 000 € programmation 2021 : 13 111 €) et la prise en considération des travaux lui incombant

pour un montant de 588 665,00 € H.T. (Fonds de Concours pour amé

- De voter comme suit le plan de financement de l'opération :

### DEPENSES

Travaux	1 313 035,00 €
Honoraires	35 750,20 €
<b>Montant H.T.</b>	<b>1 348 785,20 €</b>

### RECETTES

Subvention DETR	304 048,00 €
Fonds Cantal Solidaire	33 111,00 €
Fonds de Concours en traverse	588 665,00 €
Emprunt	300 000,00 €
Autofinancement	122 961,20 €
<b>Montant total</b>	<b>1 348 785,20 €</b>

- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires aux budgets ;
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de financement précités.

**CERTIFIEE CONFORME**  
**Le Maire,**

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice 15  
présents 12  
votants 13

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents** : M. Jean-Claude CHEYMOL, Mme Marie-Pierre PARSOIRE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### **OBJET : AMENAGEMENT, MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE (RD 680) ET REHABILITATION DU RESEAU AEP – DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Suite à la décision du Conseil Municipal d'adopter dans sa globalité l'aménagement, la mise en sécurité de la traverse et la réhabilitation du réseau AEP, Monsieur le Maire expose aux élus qu'il conviendrait, afin d'optimiser la bonne exécution du chantier, de séquencer en 2 tranches de travaux cette opération :

1 - Réhabilitation du réseau AEP, aménagements de sécurité (trottoirs, chaussée) : du carrefour de la Font de l'Arbre au carrefour du Queyrel et traitement de chaussée et des accotements Avenue du Puy Mary et Avenue des Estourocs.

2 - Réhabilitation du réseau AEP et interventions ponctuelles pour l'évacuation des eaux pluviales provenant de la chaussée : du carrefour du Queyrel à la Zone d'Activités.

L'estimation des travaux s'élèvent pour la tranche mentionnée en 1 à la somme de 1 136 763 € H.T. et pour celle en 2 à la somme e 176 272 € H.T.

Monsieur le maire invite alors les élus à se prononcer sur les conditions administratives et techniques de réalisation des travaux.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les Dossiers de Consultation des Entreprises venant de leur être présentés ;
- de lancer les consultations des entreprises par avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser son président à signer les marchés avec les entreprises qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour la collectivité au regard des critères d'appréciation figurant dans les règlements de consultation.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **12**  
votants **13**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents** : M. Jean-Claude CHEYMOL, Mme Marie-Pierre PARSOIRE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### **OBJET : AMENAGEMENT, MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE (RD 680) ET REHABILITATION DU RESEAU AEP – MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION ET DELEGATION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL**

Dans le prolongement des décisions prises dans le cadre des travaux d'aménagement, de mise en sécurité de la traverse (RD 680) et de réhabilitation du réseau AEP, Monsieur le Maire propose au élus :

1°- de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à *Cantal Ingénierie et Territoires*, dont la rémunération pour cette mission, allant de la phase conception à la phase suivi d'exécution, s'établit à la somme de 35 750,20 € H.T. (2,7 % de l'estimation des travaux) ;

2°- de solliciter de Monsieur le Président du *Conseil Départemental* du Cantal la délégation de mandat pour la maîtrise d'ouvrage des travaux lui incombant et ce afin de faciliter l'exécution de ces derniers.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord aux propositions énoncées et d'autoriser en conséquence son Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec *Cantal Ingénierie et Territoires* et la convention de délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le *Conseil Départemental* ainsi que toutes pièces nécessaires à cette opération.

**CERTIFIEE CONFORME**

**Le Maire,**



**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marie-Pierre PARSOIRE à M. Jean-Claude CHEYMOL ; M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

**OBJET : RATIFICATION DE L'AVIS DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE DE FAISABILITE POUR UNE RESTRUCTURATION-SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR « XAINTRIE CANTAL-CORREZE » PORTEE PAR L'ENTENTE INTERCOMMUNALE.**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dernière réunion du Comité de Pilotage de l'Entente Intercommunale Xaintrie Cantal-Corrèze le 12/10/2020 à Pleaux, une consultation de bureaux d'études spécialisés a été engagée en novembre 2020 pour un marché d'étude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze ». Après analyse des offres par Cantal Ingénierie & Territoire (en qualité d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage), il est proposé de retenir l'offre du groupement ACDEAU-DEJANTE pour un montant de prestation de 68 125 € HT.

Après avis favorable et unanime de chaque commission spéciale (représentant chaque collectivité membre de l'Entente Intercommunale Xaintrie Cantal-Corrèze), la commune de Pleaux a transmis à chaque collectivité concernée un document de synthèse intitulé « Avis de la Conférence Intercommunale » de l'Entente.

Après lecture de l'« Avis de la Conférence Intercommunale » au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à solliciter les organisme co-financiers potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (Préfecture du Cantal – DETR 2021), Conseil Départemental de la Corrèze.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à solliciter les organisme co-financiers potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (Préfecture du Cantal – DETR 2021), Conseil Départemental de la Corrèze.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNI****Nombre de Conseillers**en exercice **15**présents **13**votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marie-Pierre PARSOIRE à M. Jean-Claude CHEYMOL ; M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

**OBJET : ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE DE FAISABILITE POUR UNE RESTRUCTURATION-SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR « XAINTRIE CANTAL-CORREZE » (ENTENTE INTERCOMMUNALE « XAINTRIE CANTAL-CORREZE ») – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR, AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE**

Monsieur le Maire rappelle que, l'Entente Intercommunale (créée en février 2019) poursuit le projet de **restructuration de la production en eau potable sur le territoire de la Xaintrie Cantal-Corrèze**. Cette Entente regroupant 5 collectivités du Cantal (Barriac-les-Bosquets, Pleaux, Saint Martin Valmeroux, Sainte Eulalie, SIAEP Ally-Escorailles-Brageac) et 5 collectivités de Corrèze (Auriac, Hautefage, Saint-Geniez-O-Merte, Servièrès-le-Château, SIAEP du Puy du Bassin), a délégué la Maitrise d'Ouvrage opérationnelle à la commune de Pleaux.

Conformément au planning général des études préalables fixé en COPIL à l'automne 2020, l'Entente Intercommunal a décidé d'engager début 2021 une **Etude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze »**.

Cette prestation d'étude est un nécessaire pour pouvoir :

- Choisir un scénario de sécurisation et de restructuration de l'AEP du secteur : Xaintrie Cantal + Corrèze / Xaintrie Cantal seule.
- Evaluer le coût des investissements à réaliser selon le scénario retenu.
- Evaluer l'impact sur le prix de l'eau

Cette étude est un préalable nécessaire avant :

- d'engager une réflexion sur la gouvernance de l'eau sur ce territoire, et la structuration d'une nouvelle maîtrise d'ouvrage pour porter les investissements
- Engager les procédures réglementaires de DUP et d'Autorisation de prélèvement concernant les 2 forages récemment créés dans la vallée de la Bertrande et dans la vallée de la Maronne. *Il est en effet nécessaire de connaître précisément le périmètre géographique et les besoins à couvrir pour prouver « l'utilité publique » de la mise en service d'une nouvelle ressource en eau.*



Pour piloter cette étude, l'Entente Intercommunale, via la commune de Pleaux, technique départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ». Fin 2020, CIT a engagé une consultation de bureaux d'études spécialisés. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre du groupement de bureaux d'études DEJANTE-ACDEAU.

A ce jour l'étude n'a pas encore démarré.

Aujourd'hui, le montant de l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est estimé à 71 425 € HT. Ce montant intègre le coût des prestations d'études et les frais d'AMO.

Après discussion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose :

- de solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant total des dépenses « Cantal » concernant cette opération auprès des services de l'État (Sous-Préfecture de Mauriac), au titre de la DETR 2021.
- de solliciter une subvention à hauteur de 10% du montant total des dépenses « Corrèze » concernant cette opération auprès du Conseil Départemental de la Corrèze.
- de solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant total des dépenses « Cantal + Corrèze » concernant cette opération auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- de voter le plan de financement
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune.
- d'informer les communes membres de l'Entente Intercommunale de la part restant à la charges de chaque collectivité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant total des dépenses « Cantal » concernant cette opération auprès des services de l'État (Sous-Préfecture de Mauriac), au titre de la DETR 2021.
- de solliciter une subvention à hauteur de 10% du montant total des dépenses « Corrèze » concernant cette opération auprès du Conseil Départemental de la Corrèze.
- de solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant total des dépenses « Cantal + Corrèze » concernant cette opération auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- de valider le plan de financement annexé ci-après
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune.
- d'informer les communes membres de l'Entente Intercommunale de la part restant à la charges de chaque collectivité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,



**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**

**Plan de financement prévisionnel lié à l'opération :**

Etude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze »

Dépenses liées à l'opération :		Répartition des Coûts	
		Cantal	Corrèze
AMO (CIT) - M3	3 300	2 091	1 209
Etude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze »	68 125	43 170	24 955
<b>Montant prestation (€ HT)</b>			

Total € HT arroundi	71 425	45 262	26 163
TVA (20 %)	14 285		
<b>Total € TTC</b>	85 710		

Recettes (estimation prévisionnelle)			
Subventions sollicitées :	Montant (€ HT)	Taux global	Observations
État (DETR 2021 - Cantal)	13 578	19%	30 % Uniquement pour les collectivités Cantaliennes. Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité
Agence de l'Eau Adour Garonne	35 713	50%	l'Agence de l'Eau finance cette opération à 50% dans sa globalité (Cantal + Corrèze)
Conseil Départemental du Cantal FCS 2019	0	0%	Le CD15 ne finance pas les études
Conseil Départemental de la Corrèze	2 616	4%	10 % Uniquement pour les collectivités Corrèziennes. Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité
<b>Montant global prévisionnel des aides publiques envisagées</b>	51 907	soit 73% du montant total	
<b>Part restant à la charge des collectivités de l'Entente</b>	19 518	soit 27% du montant total	

Total € HT arroundi	71 425
TVA (20 %)	14 285
<b>Total € TTC</b>	85 710

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le **28 JAN. 2021**

ID : 015-211501531-20210122-DELIB220120215-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUN****Nombre de Conseillers**

en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marie-Pierre PARSOIRE à M. Jean-Claude CHEYMOL ; M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

**OBJET : PAVILLONS CANTAL HABITAT AU LOTISSEMENT DES MOULERGUES**  
**ACTE ADMINISTRATIF POUR LA MISE A DISPOSITION DU FONCIER A L'EURO NON RECOUVRE**

Comme évoqué lors de la séance du 16 octobre 2020, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de matérialiser par acte administratif l'effacement de la dette correspondant aux déficits d'exploitation constatés sur deux programmes (ex Office Public Départemental d'HLM du Cantal) réalisés par baux emphytéotiques l'un à Toumiac, l'autre à Loupiac, en contrepartie de la mise à disposition du foncier nécessaire à la construction par Cantal Habitat de 5 pavillons locatifs au Lotissement des Moulergues.

Il précise qu'il s'agit des lots 6, 7, 8 et 9 d'une contenance totale de 3057 m<sup>2</sup> et cadastrés :

**Lot 6**

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	682	Le Bourg	00 ha 02 a 48 ca
AC	674	Le Bourg	00 ha 01 a 92 ca

**Lot 7**

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	683	Le Bourg	00 ha 10 a 98 ca
AC	675	Le Bourg	00 ha 00 a 68 ca

**Lot 8**

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	684	Le Bourg	00 ha 07 a 13 ca

**Lot 9**

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	685	Le Bourg	00 ha 07 a 38 ca

Les conditions d'intervention de Cantal Habitat - Office Public de l'Habitat du Cantal, sont les suivantes :

- mise à disposition par la commune des lots précités du Lotissement des Moulergues au profit de Cantal Habitat moyennant une cession à l'euro non recouvré,
- réalisation par Cantal Habitat des constructions en qualité de maître d'ouvrage,
- gestion des logements par Cantal Habitat.

Considérant que cette opération est de nature à proposer une offre locative de logements de qualité sur la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de confier à Cantal Habitat - Office Public de l'Habitat dans le Cantal, la maîtrise d'ouvrage pour la construction de 5 pavillons locatifs et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de vente des terrains correspondants.

**CERTIFIEE CONFORME**  
**Le Maire,**

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **13**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marie-Pierre PARSOIRE à M. Jean-Claude CHEYMOL ; M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### **OBJET : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU DEVELOPPEMENT ET AU RECLASSEMENT DU CAMPING D'ENTASSIT – DEMANDE D'AIDE REGIONALE A L'INGENIERIE POUR LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la présentation lors de la séance du 11 décembre 2020, de la mission d'assistance technique pour un montant H.T. de 2 460 € du Cabinet « Evolution Tourisme » dont les objectifs sont les suivants :

- Phase d'audit
- Programme d'améliorations avec intégration éventuelle d'hébergements supplémentaires
- Mise en place d'outils de promotion, de communication et de commercialisation
- Réflexion sur un repositionnement du classement actuel

Il indique que cette prestation pourrait bénéficier d'une subvention de la Région à hauteur de 50 % dans le cadre des études préalables aux investissements pour l'hôtellerie de plein air et qu'il conviendrait par conséquent d'en effectuer la demande.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter l'aide régionale à l'ingénierie pour les hébergements touristiques pour un montant de 1 230 € afin d'aider au financement de l'étude.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUN

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **13**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marie-Pierre PARSOIRE à M. Jean-Claude CHEYMOL ; M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### **OBJET : MISE EN VENTE DES MINI-CHALETS SITUES SUR LE CAMPING DE LONGAYROUX**

Monsieur le Maire rappelle la compétence communautaire de « l'espace d'activités de pleine nature de Longayroux » et le projet en cours d'élaboration de requalification du camping.

Au début des années 1990, la commune avait installé 9 mini-chalets d'hébergements touristiques lesquels n'ont pas vocation à être conservés dans le cadre du projet.

Il propose que ces derniers puissent être cédés moyennant un prix de vente de 400 € l'unité à charge pour l'acquéreur d'en prendre livraison sur place.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal unanime après en avoir délibéré, approuve la proposition de son Président à savoir la mise en vente des 9 mini-chalets au prix unitaire de 400 €.

Il est précisé que le produit de la vente sera affecté au budget des campings.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marie-Pierre PARSOIRE à M. Jean-Claude CHEYMOL ; M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS**

Vu les arrêtés préfectoraux n°2003-2005 du 19 décembre 2003 et n°2004-520 du 19 mars 2004 modifiés relatifs à la création de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-1901 du 15 novembre 2005 modifié portant révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers et définition de l'intérêt communautaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-1039 du 17 juin 2008 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1772 du 16 décembre 2010 autorisant l'abandon de la compétence relative à la mise en place d'actions axées sur la pratique du tourisme ferroviaire et la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1441 du 15 octobre 2012 autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1201 du 13 septembre 2013 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-388 du 8 avril 2014, portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-0092 du 25 janvier 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-906 du 12 juillet 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1482 du 31 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1343 du 16 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Salers prise à l'unanimité en date du 10 décembre 2020 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;

Considérant l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire présente la demande de modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Salers, relative à l'intérêt communautaire du circuit d'autocross.

Dans ce cadre, il donne lecture des statuts modifiés (annexés à la présente délibération) qui ont été validés à l'unanimité en conseil communautaire le 10 décembre 2020.

Après avoir pris connaissance du projet, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, entérinent les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers approuvés en Conseil Communautaire du 10 décembre 2020.

**CERTIFIEE CONFORME**

**Le Maire,**

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **13**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marie-Pierre PARSOIRE à M. Jean-Claude CHEYMOL ; M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### **OBJET : REMISE GRACIEUSE DE LOYERS COMMERCIAUX A LA SOCIETE « CANTAL' TEMPS » EN RAISON DU PROTOCOLE SANITAIRE**

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que la crise sanitaire actuelle liée à la COVID 19, met en péril le commerce « *Cantal' Temps* », situé au bourg de Loupiac dont l'activité est partagée entre la partie bar-restaurant et la partie épicerie.

Compte tenu des périodes de fermeture consécutives au protocole sanitaire, Monsieur le Maire propose aux élus d'accorder une remise gracieuse de la somme de 828 € correspondant au montant des 3 derniers mois de loyers impayés (octobre à décembre).

Considérant en effet qu'il convient de contribuer à la sauvegarde du seul commerce de la commune associée de Loupiac, le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, décide d'accorder la remise gracieuse proposée soit la somme totale de 828 €.

**CERTIFIEE CONFORME**

**Le Maire,**

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **13**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-deux janvier  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021**

**Présents** : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marie-Pierre PARSOIRE à M. Jean-Claude CHEYMOL ; M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### **OBJET : MOTION POUR QUE VIVE LA LIGNE DE L'AUBRAC**

Le Conseil Municipal de PLEAUX (Cantal) demande au Gouvernement d'inscrire le maintien du Train d'Equilibre du Territoire *TET L'Aubrac* (Clermont-Ferrand – Neussargues – Béziers), la rénovation complète de la ligne et le rétablissement du train de nuit Paris – Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Millau, en offrant les moyens pour :

- **Rénover la ligne de l'Aubrac de façon complète et durable**, conformément à volonté de développement du ferroviaire dans le plan *France Relance*. Seuls des travaux complets permettront de garantir son existence pour les prochaines décennies et, à plus court terme, d'éviter une suppression des trains de voyageurs dès la fin de l'année 2021.
- **Rénover la caténaire** qui permet des trains 100% écologiques en les alimentant en électricité, et qui évite le recours aux énergies fossiles. Cette installation doit être modernisée et complétée sur la dernière section (entre Clermont-Ferrand et Neussargues). Le viaduc de Garabit nécessite également d'être repeint (entretien plus que nécessaire).
- **Maintenir le train Intercités « Aubrac » en tant que TET, de la compétence de l'État**. Il doit bénéficier du même niveau de service que toutes les autres lignes Intercités de France, dont des rames enfin adaptées « bi-modes » pour éviter les désagréments aux voyageurs liés au changement de rame à Neussargues.
- **Cadencer le trafic TER** pour répondre aux besoins de la population (trajets vers le lieu d'études, de travail, pour les loisirs, pour les vacances...). **Dans le ferroviaire, c'est l'offre qui crée la demande !**
- **Rétablir la ligne de train de nuit Paris – Saint-Flour – Marvejols – Millau** pour rejoindre la capitale de manière rapide, écologique et économique depuis le sud du Massif Central.



Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le **03 FEV. 2021**

ID : 015-211501531-20210122-DELIB2201202111-DE

- **Autoriser et développer le Fret sur toute la ligne** afin qu'un plus grand nombre d'entreprises puissent en bénéficier pour leur approvisionnement et leurs exportations, comme c'est le cas pour l'usine de Saint-Chély-d'Apcher.
- **Maintenir la présence humaine dans les gares et à bord des trains**, pour garantir la vente des billets, le service après-vente, l'information des voyageurs, la prise en charge des personnes à mobilité réduite, la sécurité et la qualité de service attendue (salle d'attente chauffée, toilettes, déneigement des quais, propreté de la gare et des quais).
- **Mettre en service une plateforme de vente indépendante**, ayant l'obligation de vendre tous les trains de manière équitable. Actuellement nos TER et Intercités sont peu visibles à la vente au profit des TGV.

**CERTIFIEE CONFORME**  
**Le Maire,**

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**

